ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE · CONSEIL · AUDIT

FONDATION D'ENTREPRISE UEM

Fondation d'entreprise
2, place du Pontiffroy
57014 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

8, rue Graham Bell • 57070 METZ • Tél. 03 87 18 44 44 • Fax : 03 87 18 44 46
olivier-kuntz@abaque-consulting.fr yaryna-tun@abaque-consulting.fr

SARL AU CAPITAL DE 50 000 EUROS - RCS METZ TI B 433 436 367 – SIREN 433 436 367 – APE 6920Z - N° D'IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE FR 57 433 436 367

ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE · CONSEIL · AUDIT

FONDATION D'ENTREPRISE UEM

Fondation d'entreprise
2, place du Pontiffroy
57014 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

Au Conseil d'Administration de la fondation d'entreprise UEM,

① OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation d'entreprise UEM relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

② FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

③ OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note **"Permanence des méthodes"** de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du Règlement ANC 2022-06.

④ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas l'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre fondation d'entreprise comptabilise, en application des dispositions spécifiques aux fondations dites de "flux", ses ressources en produits puis neutralise la quote-part des ressources affectées aux exercices suivants, ainsi qu'il en est fait la description dans la note "Informations générales complémentaires" de l'annexe.

La note « Permanence de méthodes » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels précise que l'application du nouveau règlement n'a pas introduit des changements significatifs dans les comptes.

⑤ VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation morale et financière et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

⑥ RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation d'entreprise à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation d'entreprise ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

⑦ RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation d'entreprise.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

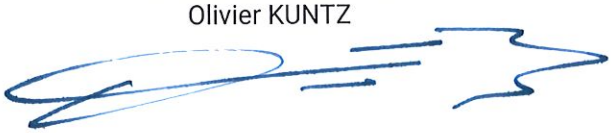
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 8 octobre 2026

ABAQUE CONSULTING
Olivier KUNTZ



Commissaire aux comptes

8, rue Graham Bell • 57070 METZ • Tél. 03 87 18 44 44 • Fax : 03 87 18 44 46
olivier-kuntz@abaque-consulting.fr yaryna-tun@abaque-consulting.fr

SARL AU CAPITAL DE 50 000 EUROS - RCS METZ TI B 433 436 367 – SIREN 433 436 367 – APE 6920Z - N° D'IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE FR 57 433 436 367

FONDATION D'ENTREPRISE UEM
57000 METZ

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2026 12			Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	200 000		200 000	200 000		
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	521 697		521 697	466 332	55 364	11.87
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	721 697		721 697	666 332	55 364	8.31
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	721 697		721 697	666 332	55 364	8.31

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

FONDATION D'ENTREPRISE UEM
57000 METZ

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)				
	Situation nette (sous total)				
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I				
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	721 697	666 332	55 364	8.31
	Total IV	721 697	666 332	55 364	8.31
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	721 697	666 332	55 364	8.31

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

FONDATION D'ENTREPRISE UEM
57000 METZ

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	144 636	143 616	1 019	0.71
Total I	144 636	143 616	1 019	0.71
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	3 557	3 215	341	10.62
Aides financières	144 688	144 485	203	0.14
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	75		75	
Total II	148 319	147 700	619	0.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	3 684-	4 084-	400	9.80

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

FONDATION D'ENTREPRISE UEM
57000 METZ

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 684	4 084	400-	9.80-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	3 684	4 084	400-	9.80-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	3 684	4 084	400-	9.80-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)				
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	148 319	147 700	619	0.42
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	148 319	147 700	619	0.42
5. EXCEDENT OU DEFICIT				

FONDATION D'ENTREPRISE UEM
57000 METZ

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite au récepissé de dépôt de demande de création de la Fondation UEM délivré le 23 octobre 2014, la Fondation d'entreprise UEM a fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2015-DCTAJ-1 du 9 janvier 2015 autorisant sa constitution et sa validité pour une durée de dix années.

L'objet de la Fondation d'entreprise UEM est de soutenir et favoriser les actions visant à la préservation de l'environnement, de la nature et de la biodiversité.

Le programme d'action pluriannuel s'éléve à un montant de 200 000€, comme prévu à l'article 11 des statuts de la fondation.

Le fondateur s'engage à verser à la Fondation chaque année un montant égal à 200 000€ à titre de versements complémentaires dans le respect des conditions prévues à l'article 12 des statuts de la Fondation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les comptes ont été établis en accord avec le Règlement ANC 2022-06. Cette application n'a pas induit d'impacts significatifs sur la présentation des comptes annuels clos au 30 juin 2026.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Informations générales complémentaires

La Fondation UEM, étant une fondation de flux, elle comptabilise les ressources allouées en produits au compte 752 "versements des fondateurs", et affecte en fin d'exercice sur le compte 487 "produits constatés d'avance" la quote-part des ressources affectées aux exercices suivants.

Concernant le traitement des contributions volontaires en nature, il convient de préciser qu'elles sont affectées à titre gratuit dans le cadre du bénévolat, et par conséquent elles présentent un caractère non significatif, donc non valorisées dans la présente annexe.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

Néant

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	666 333	203 684	148 319			721 698	56 384
Action pluriannuelle	666 333	203 684	148 319			721 698	56 384
TOTAL	666 333	203 684	148 319			721 698	56 384

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

FONDATION D'ENTREPRISE UEM
57000 METZ

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

FONDATION D'ENTREPRISE UEM
57000 METZ

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	200 000	200 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	200 000	200 000	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	721 697	721 697		
TOTAL	721 697	721 697		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Variation des fonds propres

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

FONDATION D'ENTREPRISE UEM
57000 METZ

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités	200 000
Total	200 000

FONDATION D'ENTREPRISE UEM
57000 METZ

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	721 697
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	721 697